

La consultation dans une clinique santé-voyage

Le personnel des cliniques santé-voyage se compose de spécialistes en santé du voyageur. Ils disposent de renseignements d'actualité sur les vaccins requis ou recommandés pour les personnes voyageant vers diverses destinations, de même que des informations sur les derniers médicaments pour les voyageurs. Même si vous avez déjà eu des vaccins pour des voyages antérieurs, vous tirerez parti d'une consultation dans une clinique santé-voyage, car de nouvelles recommandations pourraient être en vigueur ou vous pourriez avoir besoin d'un rappel.



QUAND VOUS ALLEZ À VOTRE CLINIQUE SANTÉ-VOYAGE

Ne manquez pas d'apporter votre dossier médical et vos formulaires de voyage afin de pouvoir aborder les sujets ci-après :

- vos immunisations antérieures
- vos antécédents médicaux, vos allergies et les médicaments que vous prenez en ce moment
- vos problèmes de santé ainsi que les infections dont vous pourriez souffrir actuellement
- votre itinéraire et votre mode de vie
- votre situation en matière d'assurance

Soyez aussi honnête que possible avec le spécialiste de la médecine des voyages, de façon à obtenir la meilleure évaluation possible. Pour trouver la clinique santé-voyage la plus proche de chez vous, consultez l'Agence de santé publique du Canada à l'adresse www.santevoyage.gc.ca. Sachez que les frais de consultations dans une clinique santé-voyage ne sont pas couverts par la majorité des régimes provinciaux d'assurance maladie.

Tous les vaccins ne procurent pas une protection 100 % efficace. Notez aussi que les problèmes de santé auxquels vous devez faire face en voyageant ne sont pas toujours tenus en échec par les vaccins. Par exemple, les voyageurs devraient tout de même prendre les précautions appropriées ayant trait aux aliments et à l'eau.

Une consultation médicale s'impose pour les enfants et les femmes enceintes. Leur médecin aura ainsi la possibilité de parler des bienfaits et des risques de certains vaccins. Si vous employez des médicaments comme les corticostéroïdes, certains vaccins pourraient ne pas vous convenir tandis que d'autres pourraient s'avérer moins efficaces. On recommande également aux personnes dont le système immunitaire est affaibli, par exemple par le VIH ou le lupus, ou par la chimiothérapie, de discuter au préalable avec leur médecin des bienfaits et des risques des vaccinations.



QUELS SONT LES VACCINS DISPONIBLES ?

Les vaccinations infantiles ou systématiques sont couvertes par la plupart des régimes de santé publique. Vous devrez payer tout vaccin supplémentaire soit directement soit par l'intermédiaire de votre régime privé d'assurance maladie. Vérifiez auprès de votre médecin si vous devez payer vos vaccinations.

La vaccination systématique

(les vaccins figurant habituellement sur le calendrier de vaccination et généralement payés par la santé publique) :

- hépatite B
- *Hæmophilus influenzae* b (méningite)
- VPH (virus du papillome humain)
- méningocoque
- rougeole, oreillons et rubéole
- coqueluche (*Bordetella pertussis*)
- poliomyélite
- tétanos et diphtérie
- pneumocoque
- varicelle



Les vaccins recommandés

(quelques-uns sont exigés pour entrer dans certains pays) :

- bacille Calmette-Guérin (BCG, contre la tuberculose)
- encéphalite transmise par les tiques en Europe
- choléra
- hépatite A
- grippe
- encéphalite japonaise
- méningocoque (s'il ne figurait pas parmi les vaccins systématiques de votre calendrier de vaccination)
- rage
- typhoïde
- fièvre jaune



Pour obtenir une liste des avis sanitaires d'actualité, référez-vous aux renseignements transmis en ligne par divers organismes comme l'Agence de santé publique du Canada concernant voyage et santé à l'adresse www.santevoyage.gc.ca, l'Organisation mondiale de la Santé à l'adresse www.who.int/fr/, ou par les United States Centers for Disease Control and Prevention à l'adresse www.cdc.gov/travel.

